



LE PETIT CROZOIS

N° 11

Bulletin municipal



Ouvrage de soutènement du cimetière de Croze

L'objectif de ces travaux était la reprise d'un glissement de terrain qui affectait la voie menant au cimetière depuis 2007. Les matériaux utilisés ont été soigneusement choisis pour assurer la viabilité durable du pied d'habitat.

Selon la BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), l'origine de ce glissement provient de la nature des sols (blocs et rognons de calcaire) qui ont glissé sur les matériaux meubles sous-jacents à l'ère, une partie forte et des quantités d'eau qui ont fait varier les angles d'inclinaison et ont provoqué un déplacement vers l'aval.

La zone concernée est de 120 mètres de long sur une largeur maximale de 12 mètres.

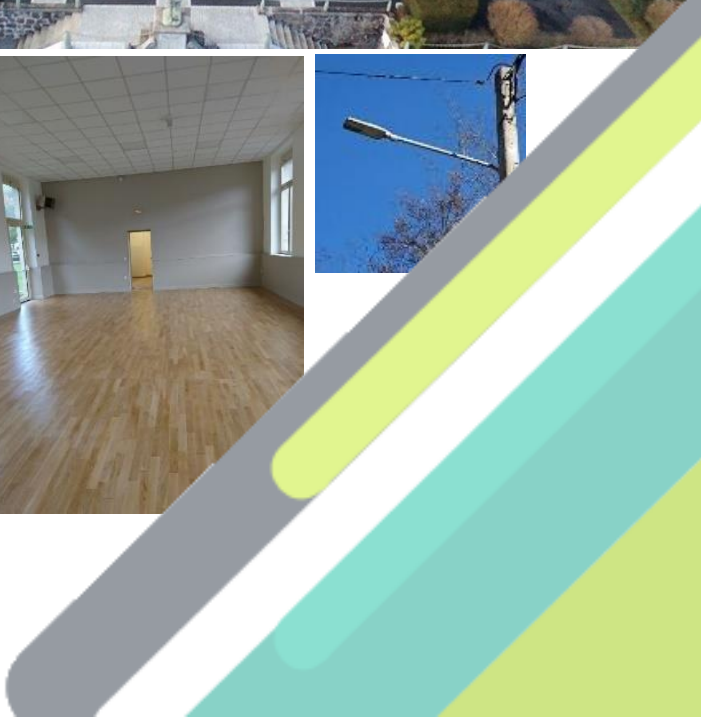
Pour les solutions envisagées mais non satisfaisantes, l'entrepreneur averti de la stabilité n'a pas attendu la fin des travaux et a dû intervenir au plus tôt.

Le mur en béton armé, peu esthétique et peu économique a été évité. C'est la solution en sol renforcé qui a été retenue et la meilleure.

La solution Terrames Venti (renfort renforcé avec parement végétalisable) présentait l'avantage d'un coût de mise en œuvre avec l'installation d'un géomembrane de drainage entre le talus et le remblai technique. Le chantier a été réalisé entre juin et septembre 2012, et terminé le 1er décembre 2012.



Mairie de CROZE
 18, La Grattade 23500 CROZE
 05.55.66.93.52 mairie-croze23@orange.fr



SOMMAIRE GÉNÉRAL

[Le mot du maire](#)

[Croze, un peu de géographie](#)

[La commune, situation géographique](#)

[Carte aérienne de la commune](#)

[Quelques vues aériennes](#)

[Croze, un peu d'histoire](#)

[Notre école](#)

[L'inauguration de la ligne ferroviaire](#)

[Traversée de Croze, le bourg, les hameaux](#)

[Carte promenade le long des chemins du passé](#)

[Cartes postales anciennes](#)

[L'église de Croze](#)

[Les maires depuis 1790](#)

[Gestion de la commune](#)

[Le conseil municipal](#)

[Le personnel communal](#)

[Horaires, téléphone](#)

[Travaux réalisés](#)

[Rénovation de la gare](#)

[Rénovation de la salle des fêtes](#)

[Travaux d'accessibilité](#)

[Éclairage public, fin des travaux](#)

[Réfection de voies communales](#)

[Travaux d'enrobé et de tout venant](#)



[Reconstruction d'un mur à Bunleix](#)

[Coupe de bois au Tarderon](#)

[Passage de la scie mobile](#)

[Travaux annuels d'élagage](#)

[Nettoyage de fossés](#)

[Construction du columbarium](#)

Vie de la commune, informations diverses

[Le budget](#)

[Les subventions](#)

[L'élagage dans la commune](#)

[Forêt communale des Grands Bois](#)

[L'hébergement dans la commune](#)

[Passage du distillateur](#)

[Site Internet et page Facebook](#)

[La maison Clidière](#)

[Élections municipales](#)

Vie de la commune, manifestations, évènements

[Les commémorations](#)

[Médaille de la famille](#)

[Le comité des fêtes](#)

[Repas de Noël et visite du Père Noël](#)

Informations pratiques

[Location de la salle des fêtes](#)

[Numéros d'urgence](#)

[Consultations au CH d'Aubusson](#)

[Carte grise](#)

[Agardom](#)

[UTAS](#)

[Centre du service national](#)



LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

Je suis très heureux d'ouvrir les portes de cette nouvelle année avec vous tous, Crozaises et Crozois. Je suis fier de vous présenter le onzième bulletin municipal, le Petit Crozois.

Nous arrivons à la fin de notre mandat, non sans mal. J'ai hélas rencontré beaucoup de difficultés, j'ai connu des démissions, j'ai côtoyé des personnes peu investies dans leurs fonctions d'élus et j'en prends l'entière responsabilité, tant il est compliqué de faire comprendre la nécessité d'une implication totale. Nous sommes élus pour travailler pour la commune, et il s'agit d'un investissement quotidien.

Dans ce bulletin pour une fois entièrement consacré à notre commune, vous constaterez tout l'intérêt que nous apportons à notre action municipale. C'est pour moi l'occasion de vous rendre compte des actions réalisées depuis le dernier bulletin.

C'est également l'occasion de vous faire part de l'état d'esprit et de la volonté qui animent nos actions. Actuellement, un sentiment de désespoir émerge, avec une fracture entre la France rurale et la France urbaine, pour essayer de maintenir un service public de qualité. Le maire est l'un des derniers piliers de proximité de la République et en parallèle, les exigences de notre société sont de plus en plus fortes avec parfois un certain manque de tolérance. La remarque générale est « on nous en demande de plus en plus avec de moins en moins de moyens. » Exercer un mandat de maire, ce n'est pas facile, c'est même ardu : on doute, on a parfois du mal à dormir, mais ça reste passionnant car le rôle essentiel est bien cette proximité de tous les instants avec nos administrés. On se doit d'incarner cette humanité qui manque tant dans notre monde de plus en plus numérisé, mais également la générosité dans ce monde où tout ce que l'on fait est compté.

Le rôle du maire et de son équipe est aussi de dessiner et d'incarner ce que doit être la commune qui est et sera la vôtre aujourd'hui et demain, d'entretenir, de réparer, d'innover, de trouver les solutions, de monter les projets... C'est dans cet esprit constructif et participatif que notre équipe municipale travaille avec la volonté d'améliorer la qualité des services et le cadre de vie et de répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens.

Je reviens à présent sur l'année 2019 qui a vu la réalisation de nombreux projets. L'ancienne gare a été entièrement rénovée pour devenir un logement communal. La salle des fêtes devenue très vétuste a également été rénovée, isolation, papiers, peinture, électricité et rénovation du parquet. Les travaux d'accessibilité se sont poursuivis selon le plan élaboré depuis 2017 et ont vu cette année la réalisation de l'accès à la mairie en passant par la salle des fêtes. Les travaux d'électrification se sont achevés cette année par la pose de candélabres dans quelques villages qui n'avaient pu être équipés en 2018. Deux routes ont été refaites : celle qui conduit au village de la Combe et une route du village de la Brousse. Un mur a été reconstruit au village de Bunleix. La scie mobile a débité du bois pour le travail communal. Le columbarium est terminé et son accès sera finalisé en régie. Une importante campagne d'élagage a été menée pendant l'été. D'autres travaux sont réalisés en régie : pose d'enrobé et tout venant, coupe et sciage de bois, nettoyage et curage de fossés et plus généralement entretien de la commune, dont la tonte des bords de routes. La maison Clidière à la Grattade va tomber prochainement dans l'escarcelle de la commune. Vous trouverez des précisions sur tous ces travaux à l'intérieur de ce bulletin.

Nous menons toutes ces actions dans un contexte financier très contraint ; c'est toujours un difficile jeu d'équilibre financier pour assurer le développement de nos missions tout en réalisant notre engagement dans la réalisation des projets.

Je profite de ce bulletin pour remercier chaleureusement le personnel communal et les élus qui sont sans cesse sollicités pour régler les problèmes liés à la gestion communale et à la qualité de vie de tous.

Un grand merci également à mon épouse et à ma famille qui sont toujours à mes côtés pour me soutenir, malgré le peu de temps qu'il me reste à leur accorder tant la mission que vous m'avez confiée réclame tout mon investissement.

Je remercie très sincèrement chacune et chacun d'entre vous pour votre écoute et votre confiance. Chers crozoises et chers crozois, je vous souhaite du fond du cœur une très belle et douce année 2020.

Vive la république, vive la France !

Vive Croze, ma commune à laquelle je tiens tant.

Didier TERNAT

« J'ai appris qu'il ne faut jamais rien regretter. Il faut tenir compte de ses erreurs, mais les regrets ne servent à rien sinon à t'empêcher d'avancer. »

Didier QUESNE (Étrangère)

« Agissez comme s'il était impossible d'échouer. »

Winston CHURCHILL



CROZE, un peu de géographie

[Situation géographique](#)

[Carte aérienne](#)

[Quelques vues aériennes](#)



LA COMMUNE, situation géographique



Croze est une commune française située dans le département de la Creuse, en région Nouvelle-Aquitaine.

S'étendant sur 22,16 km², elle est incluse dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. Elle est arrosée par la Creuse et par son affluent, la Gioune. Au nord-ouest, un autre affluent de la Creuse, le Gourbillon, borde le territoire communal sur environ 300 mètres. Elle est desservie par les routes départementales 19, 35, 982 et 982a.

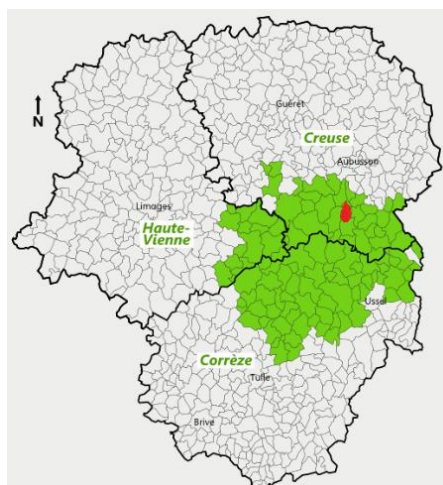
L'altitude minimale, 518 mètres, se trouve localisée à l'extrême nord, là où la Creuse quitte la commune et entre sur celle de Saint-Quentin-la-Chabanne. L'altitude maximale avec 841 mètres est située au sud-ouest, au Puy de Chaufour, en limite de la commune de Gioux. La mairie, située à la Grattade, est à environ 600 mètres d'altitude.

Le plus vieux plan cadastral du haut bassin de la Creuse est celui de la commune de Croze. Il a en effet été établi en 1819. Ce plan cadastral donne clairement le nom de Creuse au cours d'eau qui se dirige en amont vers la commune de Clairavaux. Ce même plan cadastral désigne tout aussi clairement sous le nom de Gioune le cours d'eau qui conflue en rive gauche de la Creuse en provenance de la commune de Gioux (confirmant ainsi la carte de César et Jean Dominique Cassini, carte de la France établie entre 1756 et 1789). Ce document cadastral démontre que les habitudes locales de l'époque considéraient bien comme cours de la Creuse, la rivière remontant vers Le Mas-d'Artige et non pas celle qui provient de Gioux.

Communes limitrophes de **Croze**



La commune fait partie :

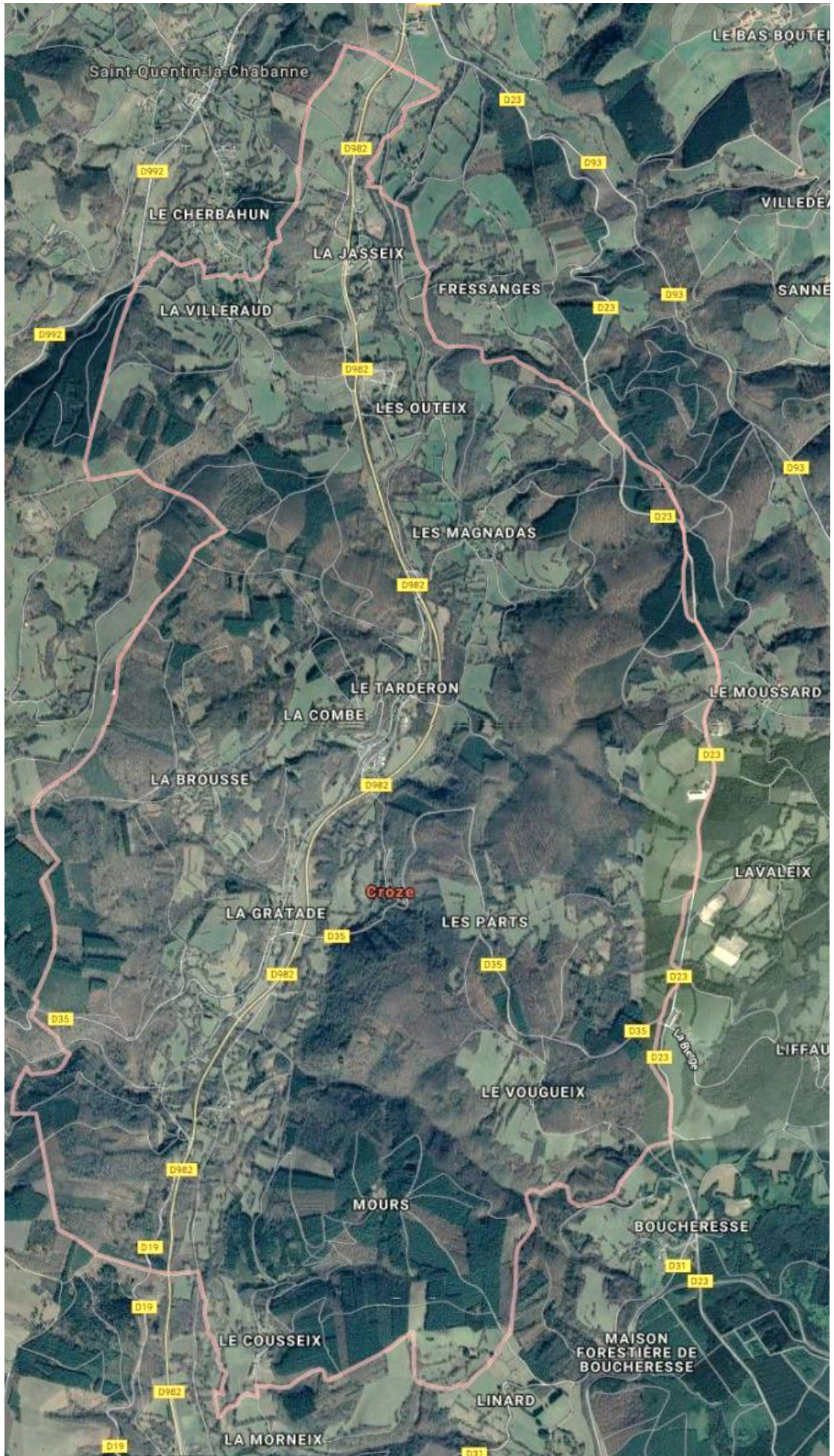


**Du Parc Naturel Régional
Millevaches en Limousin**



de la région Nouvelle-Aquitaine

Carte aérienne de la commune



QUELQUES VUES AÉRIENNES DE LA COMMUNE







CROZE, un peu d'histoire

[Notre école](#)

[L'inauguration de la ligne ferroviaire Felletin-Ussel](#)

[Traversée de Croze, le bourg, les hameaux...](#)

[Promenade le long des chemins du passé](#)

[Cartes postales anciennes](#)

[L'église](#)

[Les maires de Croze depuis 1790](#)



LA COMMUNE DE CROZE, UN PEU D'HISTOIRE

Ces documents sont le fruit des recherches de Madame Josette PARFAIT. Elle a eu la gentillesse de déposer en mairie un volumineux dossier dont nous vous proposons ici quelques extraits. Pour les personnes qui s'intéressent à l'histoire et aux petites histoires de la commune, le dossier complet est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture. Que Madame PARFAIT soit ici chaleureusement remerciée pour son remarquable travail.

NOTRE ÉCOLE



C'est dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle que la commune de Croze entreprend la construction d'un bâtiment public : une mairie flanquée de deux salles de classe, l'une destinée aux garçons l'autre aux filles. Si aujourd'hui le grand bâtiment domine toujours l'ancienne route reliant Felletin à Ussel, il semble quelque peu endormi. En effet la population de la commune ayant diminué de plus de ses trois quarts en un siècle, la mairie n'est plus ouverte que deux jours et demi par semaine et, depuis le début des années 1970, l'école ne résonne plus des cris des enfants...

Suivons maintenant quelques moments de l'évolution de cette école de Croze au cours des siècles passés.

Avant la Révolution, la cure de la paroisse de Croze étant rattachée au collège de Felletin, ce sont les différents curés du lieu ou la personne désignée par eux qui instruisent les enfants : on apprend à lire, à écrire et à compter mais l'on constate en consultant les registres paroissiaux que, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, peu de personnes savent signer. En 1793, la République est proclamée, la Convention nationale vote un décret qui stipule *qu'il y aura dans toutes les communes de la République un instituteur et une institutrice*. Très rapidement, le 30 Vendémiaire de l'an 2 (21 octobre 1793), l'assemblée générale de la commune de Croze nomme la citoyenne Anne Lebaron pour être institutrice. Elle prête le serment exigé par la loi et déclare : « je jure d'être fidèle à la nation et à la loi et de remplir avec zèle les fonctions auxquelles vous me faite l'honneur de me confier et de m'honorer ».

Cette délibération du conseil municipal (l'orthographe du texte original a été respectée) est signée par Jean-Baptiste Guillon, maire. Nous sommes maintenant en l'an 9 de la République. Les 18 et 19 Nivôse (8 et 9 janvier 1801) de cette année-là, un arrêté est pris. Le sous-préfet de la Creuse envoie une circulaire dans chaque mairie de son département, circulaire demandant aux élus locaux *l'établissement d'un secrétaire-maître d'école dans chacune des communes où une pareille institution sera jugée nécessaire et pourra avoir lieu*. Le 15 Pluviôse suivant (4 février 1801) une réunion du conseil municipal de Croze met en discussion cet arrêté mais aucun des membres n'est prêt pour mettre en œuvre ce projet car *considérant que s'il est essentiel de faire instruire les jeunes citoyens, il ne l'est pas moins que de ne charger de cette instruction que des personnes capables pour leur moralité et leur habitude d'enseigner, de donner de bons principes et des leçons utiles...*

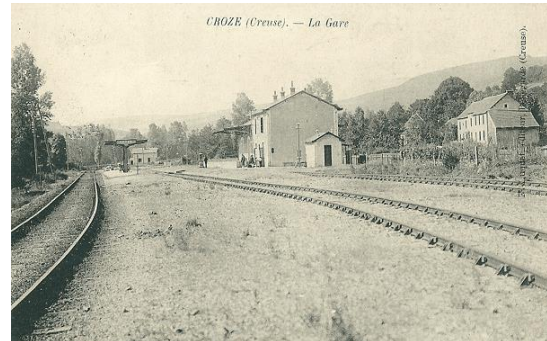
Pourra-t-on trouver l'instituteur idéal ? Il semble bien que non car *considérant qu'il n'existe dans la commune aucun citoyen parmi ceux qui pourraient se livrer à l'éducation assez instruit pour instruire les autres...* On serait donc obligé de choisir un maître d'école d'une ville ce qui *deviendrait très dispendieux...* De plus *considérant qu'un seul maître d'école ne pourrait suffire pour enseigner et surtout pour bien enseigner tous les enfants de la commune...* La conclusion implicite est qu'il n'est pas possible de nommer ce maître d'école ! On se souvient que cet enseignant prévu par l'arrêté devait être aussi secrétaire de mairie. Là aussi les membres du conseil municipal font bloc *considérant que le maire convient de n'avoir point besoin de secrétaire et que la bonne tenue des registres de l'état-civil atteste que ces registres ne sauraient être mieux confiés qu'entre ses mains*. Après toutes ces considérations les membres, à l'unanimité, déclarent que *l'établissement d'un secrétaire maître d'école, sous le double rapport de se procurer un citoyen capable d'enseigner fructueusement et de pourvoir à son salaire et à son logement devient inutile et serait très onéreux pour la commune de Croze et qu'il ne peut et ne doit, d'après les considérations de l'intérêt commun, s'occuper quant à présent de la nomination qui lui est confiée*.

On aurait pu croire que l'affaire en serait restée là... Ce n'était sans compter sur le sous-préfet qui relancera les communes récalcitrantes telle celle de Croze.

Le 20 Thermidor an 10 (8 août 1802), une nouvelle réunion du Conseil municipal a lieu, réunion au cours de laquelle ses membres délibèrent *sur la nécessité d'établir dans la commune de Croze une école primaire et sur les moyens de rendre stable cet établissement utile en indiquant les ressources et les moyens propres à la former et soutenir et en désignant un sujet capable de la diriger par sa moralité, sa connaissance et ses lumières*. Le maire présente la candidature de cet enseignant idéal : celle d'Etienne Trébillon de Felletin, ancien militaire *recommandable par ses services, ses mœurs douces et honnêtes et par sa connaissance dans la lecture, l'écriture et le calcul* car, comme il est ajouté dans la délibération de la réunion, *la génération présente est comptable envers la génération future du retard qu'elle aura mis à lui fournir les moyens d'instruction [...] il est d'une nécessité indispensable d'établir pour et dans la commune de Croze une école primaire à l'effet de faciliter les jeunes gens de cette commune dans l'instruction dont ils sont avides...* En ces années lointaines ce sont les autorités préfectorales qui nomment les enseignants et ce sont les communes qui les rémunèrent ce qui met bien souvent en difficultés financières les petites communes rurales. A l'unanimité le conseil municipal de Croze trouve la parade à ce problème. On peut lire en effet dans cette même délibération que *les fonctions de garde-champêtre deviennent nulles dans la commune de Croze par l'inactivité de celui qui les exerce [...] dès lors la somme de cent francs annuellement attribuée au dit garde-champêtre peut être plus utilement et plus avantageusement employée en faveur d'un instituteur...*

Croze est donc dotée maintenant d'un enseignant et durant les années qui suivront une école fonctionnera, école où se côtoieront dans une même classe garçons et filles, les premiers étant plus nombreux que les secondes. Cette volonté de vouloir instruire la jeunesse de Croze, volonté qui se retrouve dans les communes voisines, portera ses fruits. En effet des statistiques établies sur toute la Creuse à partir de différentes sources (conscrits, signataires d'actes d'état civil etc.), statistiques couvrant les trois quarts du XIX^{ème} siècle, montrent que ce sont les habitants du canton de Felletin et des cantons limitrophes qui ont le meilleur niveau d'instruction.

L'inauguration de la ligne ferroviaire Felletin-Ussel



Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, un nouveau moyen de transport allait faciliter la communication des personnes et des marchandises entre les régions françaises : le chemin de fer entrait petit à petit au cœur des campagnes les plus reculées. Nos migrants creusois, qui, depuis des siècles regagnaient à pied leurs lieux de travail temporaire dans la capitale, purent désormais aller « prendre le train » en gare de Felletin : quel gain de temps et

que de fatigue en moins ! Il fallut cependant attendre le début du XX^{ème} siècle pour que la ligne ferroviaire soit prolongée jusqu'à Ussel (en Corrèze) et qu'une gare soit construite à Croze.

Cette gare située à la Grattade, non loin de la mairie et de l'école, devait attirer une activité commerciale dans ce nouveau bourg établi en bordure de route. Cafés, hôtels, restaurants accueillaient désormais les touristes qui descendaient à Croze.

Quelle fierté pour les habitants de Croze d'avoir une gare construite sur le parcours Aubusson-Ussel. Le tronçon Felletin-Ussel fut ouvert au public le 1^{er} Juin 1905, tronçon qui, faute de trafic suffisant, fut fermé dans les années 1970 et, malheureusement, la gare de Croze le fut en même temps...

Nous allons maintenant revivre un moment important, celui de l'inauguration officielle de ce tronçon le 4 Août 1905. Pour cela il nous suffit de lire l'article paru dans Le Réveil de la Creuse, article donnant tous les détails sur cette « journée inoubliable » :

« Il fait un temps superbe ! A peine le char de l'aurore a-t-il fait son apparition qu'une grosse partie de la population aubussonnaise se prépare elle aussi à se rendre à la gare, qui, dans un instant, sera littéralement envahie par une foule énorme en quête de billets pour la Courtine et autres lieux. Dépeindre l'aspect d'Aubusson Gare est chose impossible. M. le Chef de Gare et son personnel sont sur les dents Ils étaient loin, très loin de s'attendre à une cohue semblable... »

Nous apprenons dans l'article que le ministre des Travaux publics, M. Gauthier, était ce jour-là du voyage. Que de monde ! Que de monde ce 4 Août en gare d'Aubusson : jamais les deux locomotives n'avaient eu à acheminer autant de wagons. Le train est littéralement pris d'assaut par des centaines de voyageurs qui arrivent tous à trouver place. À 6h50 du matin, sans aucun retard, le convoi démarre pour s'arrêter, non loin de là à Moutier-Rozeille, cela afin de saluer son maire, le sénateur Mazière.

Felletin : arrêt buffet. La gare a revêtu ses parures de fête et la fanfare est sur le pied de guerre. Le maire de la ville va de son discours sans oublier de placer une revendication : la mise en service de trains de nuit *ce qui aurait pour toute la région un avantage appréciable*. Le ministre lui répond en s'engageant à appuyer personnellement cette judicieuse demande.

Et le long convoi s'ébranle : Croze, Clairavaux, partout l'accueil est enthousiaste... Tout Croze semble s'être rassemblé sur le quai de la gare qui a été décorée pour la circonstance : *Vive la République ! Vive le ministre ! Vive le chemin de fer !* entend-on fuser de toutes parts. Certains agitent des mouchoirs, d'autres, bras levé, agitent leur main.

Le convoi continue son chemin jusqu'à La Courtine où il doit faire une halte de plusieurs heures. L'animation y est à son comble. L'itinéraire que doit emprunter le cortège officiel, planté d'arbustes, a été décoré de guirlandes et de drapeaux, un arc de triomphe orne la rue de la Mairie. Les badauds se sont massés tout le long du parcours : les femmes ont sorti leurs toilettes les plus fines tandis que les hommes ont pris d'assaut les tables des cafés environnants. C'est d'abord la musique du 38^{ème} Régiment d'Infanterie qui occupe la place, suivie d'un escadron du 10^{ème} chasseur, puis du 16^{ème} Régiment d'Infanterie et enfin une batterie du 16^{ème} d'artillerie est chargée de rendre les honneurs.

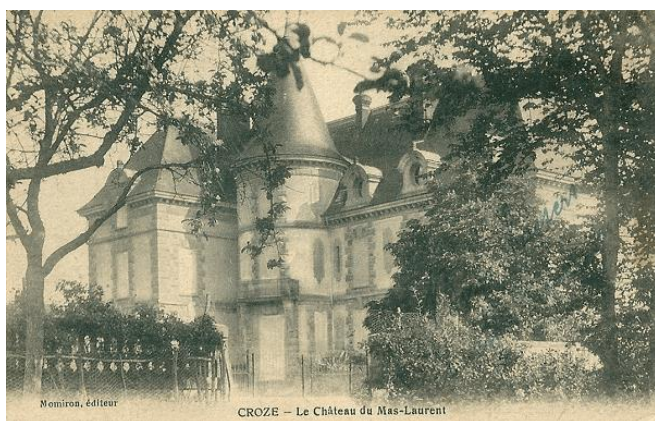
- 9 h : vingt et un coups de canon saluent l'arrivée du ministre qui rejoint l'hôtel de ville où l'attendent le maire, les membres du Conseil général, le conseiller d'arrondissement et un panel d'autorités civiles et militaires. C'est l'occasion de remettre quelques distinctions honorifiques : le département comptera ce jour-là sept nouveaux chevaliers du Mérite agricole, un officier de l'Instruction publique, dix officiers d'Académie et trente-cinq médaillés d'honneur du Travail.
- 10 h : visite du grand camp militaire du lieu.
- 11 h : départ pour l'école communale. Des tentes ont été dressées dans la cour pour abriter les cinq cents convives du banquet qui réunit toutes les classes sociales et qu'égayé la musique militaire. Le menu plus que copieux ne compte pas moins de quatre entrées, quatre plats de résistance suivis d'entremets, de gâteaux, de desserts variés, de nougat et de fruits. Le tout est accompagné de vins, de café, de liqueurs et de Champagne... Comment déguster tout cela et tenir les délais ? D'autant plus qu'il faut laisser la place aux discours et ils sont nombreux : ceux du préfet, du maire, du conseiller général, du sénateur, du député et enfin celui du ministre. Ce dernier, après avoir rendu un hommage appuyé aux Creusois pour leur attachement à la cause démocratique et mis en valeur les avantages qu'apporte le chemin de fer, aborde certaines questions politiques d'actualité. C'est tout d'abord le service militaire et la loi des deux ans¹, la

séparation de l'Eglise et de l'Etat², sujet qui divise les populations et la question des retraites ouvrières³ qui, dit-il, le préoccupe au plus haut point : cette dernière évocation lui attire la sympathie de ses auditeurs...

C'est sous un tonnerre d'applaudissements qu'il quitte ses hôtes pour gagner Ussel, terme du périple, où le convoi arrivera à 18h. Là un nouveau banquet est servi, de nouveaux discours sont prononcés en fin de repas. Le tout se fait assez rapidement car le train doit partir à l'heure pour regagner Aubusson. À 20h50, comme prévu, tout le monde regagne son wagon. Le convoi démarre aux cris de *Vive Gauthier ! Vive la République !* lancés par la foule massée sur les quais.

Traversée de Croze, le bourg, les hameaux, un peu d'histoire...

Nous venons de quitter Felletin et nous prenons la route qui mène jusqu'aux confins sud du département en longeant la rivière Creuse. A quelques huit kilomètres de là, nous apercevons le village de Croze, village où vécurent bon nombre de nos ancêtres. A l'entrée de la commune qui comprend un petit bourg et non moins de dix-neuf hameaux, nous apercevons sur notre gauche le château du Mas Laurent. Penchons-nous quelques instants sur l'histoire de ce lieu...



Seigneurie très ancienne le Mas Laurent fut possédé et habité par plusieurs familles dont les noms sont connus depuis le XV^{ème} siècle. Que de fêtes animèrent ce château mais aussi que de drames en perturbèrent sa tranquillité ! A ce sujet écoutons ce que l'on raconte dans la région...

Nous sommes en 1591, pendant les guerres de Religion. Les affrontements entre Ligueurs¹ et Huguenots se succèdent dans la région limousine comme dans le reste de la France. Ainsi une bataille sanglante vient d'avoir lieu à Ahun, bataille au cours de laquelle le seigneur de Saint-Germain-Beaupré, chef des Huguenots, a été tué par les Ligueurs conduits par le sieur de Toirac. Ces derniers, après l'affrontement, se replient sur Croze et se réfugient avec des moines de la région au château du Mas Laurent, propriété de Toirac. Gabriel Foucault, fils du seigneur de Saint-Germain-Beaupré, voulant venger la mort de son père arrive alors en force à Croze et entreprend le siège puis l'assaut du château. S'étant emparé du lieu, le nouveau chef des Huguenots fait décapiter tous les hommes de la garnison de Mas Laurent ainsi que les moines, sans même leur laisser le temps de se confesser ni de remettre leur âme à Dieu.

On raconte que, depuis ces événements, on voit parfois les nuits de pleine lune des hommes décapités courir dans les bois aux alentours de Croze en tenant leurs têtes ensanglantées sous le bras. Ce sont dit-on les moines du Mas Laurent...

En 1576 fut créée une confédération catholique appelée Sainte Ligue (ou Sainte union ou tout simplement Ligue), ceci afin de combattre les protestants (ou Huguenots) regroupés au sein de l'Union calviniste.

Les années passent, la Révolution secoue le lieu une nouvelle fois. Le descendant des seigneurs du Mas Laurent, Claude-Joseph-Alexandre marquis de Brachet et lieutenant général de la Marche, doit émigrer et ses biens lui sont confisqués. En 1793, la Société populaire de Felletin fait démolir les tours du château, les bâtiments et les terres sont vendus à des particuliers : Jean-Baptiste Guillon (qui sera maire de la commune une dizaine d'années plus tard) est l'un de ces acquéreurs. Les années passent encore ... En 1868 la veuve du descendant du marquis émigré rachète la

propriété. Le château sera reconstruit par son fils, dernier marquis de Brachet, qui y mourra au début du XX^{ème} siècle, sans postérité. C'est ce dernier marquis de Brachet qui fera démonter une chapelle sise sur la commune de Saint-Frion et la fera transporter pierre par pierre jusqu'à Croze. Cette chapelle sera réédifiée dans le parc du château afin de servir de tombeau à la famille Brachet. Actuellement, le caveau de la famille Brachet se trouve au cimetière de Croze. Par la suite, le château sera acheté par une administration qui y installera une colonie de vacances. Aujourd'hui le château est de nouveau propriété d'un particulier.



Nous entrons dans Croze qui s'étire tout le long de la route. Passons devant l'ancienne gare, la mairie et l'école. Le lieu est comme endormi, la vie l'a quitté avec le départ pour la ville, là où il y avait du travail, de bon nombre de ses habitants au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. On remarque que les commerces ont fermé mais l'on distingue encore les enseignes au-dessus des portes closes de l'épicerie, de la boucherie, des cafés, du restaurant et de l'hôtel. Une vie, une animation régnaient là il y a encore une cinquantaine d'années et petit à petit, dans le courant des années 70, tout s'est éteint. Quand on sait que la commune compte aujourd'hui un peu plus de 200 habitants, on est sidéré d'apprendre qu'elle en comptait 2209 en 1892.

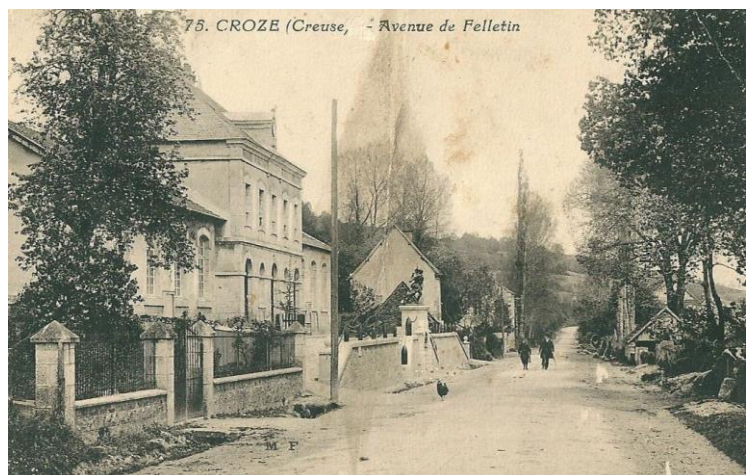
En suivant cette route peut-être aurez-vous l'impression de traverser le bourg de la commune puisque vous avez repéré les bâtiments communaux, l'ancienne gare et les anciens commerces ? Vous vous demanderez alors : « mais où se trouve donc l'église ? ». Vous pouvez toujours la chercher, vous ne la verrez pas à cet endroit. En effet vous n'êtes pas dans le bourg mais au Tarderon et à la Grattade, deux villages qui, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, sont devenus le cœur de la commune. L'ancien bourg, lui, ne se situe pas dans la vallée mais sur les hauteurs du territoire, là où s'installèrent les premiers habitants du lieu, là où la protection était la meilleure contre les invasions barbares.

Prenons donc la petite route pentue qui mène à ce centre qui n'en est plus un et nous découvrons la petite église dans laquelle nos ancêtres ont été baptisés, se sont mariés et sont passés avant de rejoindre le caveau familial dans le cimetière tout proche. Seulement deux ou trois maisons forment ce « bourg » qui apparemment fut toujours bien petit : en effet toujours en 1892 on ne dénombrait ici que 4 maisons et 17 habitants alors que le Tarderon possédait 24 maisons et 98 habitants. D'autres hameaux de la commune avaient aussi un nombre important d'habitants ; tel est le cas du village de Bunleix. Si aujourd'hui seulement quelques personnes vivent en permanence dans le village, toujours en 1892 Bunleix comptait 93 habitants. D'autres villages de Croze furent assez peuplés : les Magnadas, village du haut duquel on domine toute la vallée ; la Villeraud, village proche du Mas Laurent et qui possède une grosse propriété ancienne ; le Cousseix qui, aux siècles passés, était nommé le Cougousseix et parfois le Coucousseix. Il y a aussi le Vougueix, Soupain, la Brousse et la Combe.

Tous ces villages étaient encore très peuplés jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, jusqu'à ce que les plus anciens ne disparaissent et ne soient remplacés dans les maisons que par des vacanciers originaires ou non cette petite commune creusoise.

CARTES POSTALES ANCIENNES DE CROZE

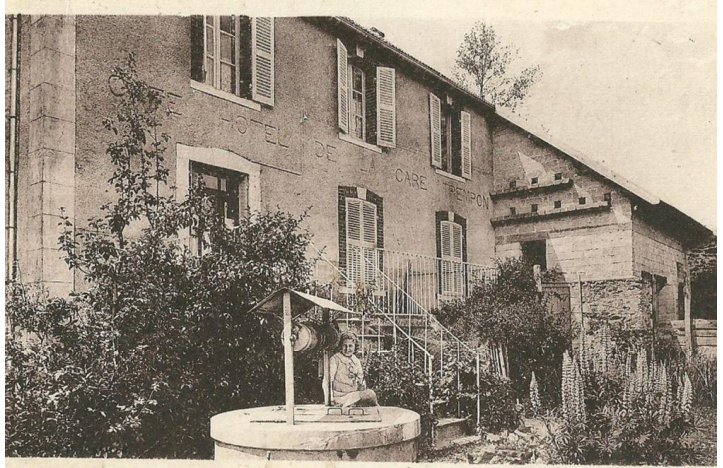
Tous nos remerciements s'adressent à Monsieur Michel LEPRÊTRE, qui a mis sa très belle collection de cartes à notre disposition.





1 CROZE (Creuse). — Hôtel Couturier

D23 350 ND Phot



5 - CROZE (Creuse) — HOTEL DE LA GARE, sis dans la Vallée de la Creuse aux sites superbes



39 — Croze — Les Écoles et la Poste



40 — Croze — L'Église



L'ÉGLISE DE CROZE

L'église de la commune a fait l'objet d'importants travaux de rénovation extérieure en 2015. L'extérieur simple, a conservé son clocher-mur à une seule arcade et présente un ensemble de contreforts massifs.



L'intérieur est resté en l'état mais présente quelques caractéristiques et mobiliers intéressants.

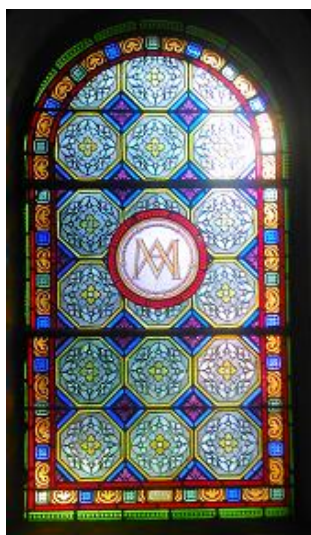
Cette église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1964 est un monument datant du XII^{ème} siècle, remanié aux XV^{ème} et XVII^{ème} siècles. Elle se compose d'une nef unique à chevet plat, le chœur est séparé par un arc doubleau retombant sur des colonnes aux chapiteaux sculptés.



Une voûte en berceau brisé couvre l'ensemble. Au Nord, une chapelle a été ajoutée au XV^{ème} siècle, ancienne chapelle seigneuriale faisant office de sacristie. Côté Sud, la chapelle actuelle décorée d'une grotte de Lourdes réalisée en rocaïlle, a fait l'objet d'un agrandissement au XVII^{ème} siècle.



Cette église présente des baies d'époques différentes, munies de vitraux d'aspect moderne (chevet), de vitraux losangés (nef) ou de fenêtres simples (chappelles).



Elle possède des objets mobiliers intéressants: statues de St-Blaise et St-Martial, Saints patrons de l'édifice, en bois polychromé d'aspect 18ème siècle, diverses statues en plâtre, dont une de St Antoine de Padoue supportée par une niche en rocaille, une vierge à l'enfant en bois très belle.



Elle contient également un bénitier très ancien pouvant être à l'origine un élément gallo-romain récupéré et christianisé.



LES MAIRES DE CROZE DEPUIS 1790



Les maires de Croze de 1790 à 1900

François - Joseph DIVERNERESSE De 1790 à 1791	Antoine DARY De 1816 à 1824	Pierre LEBELLE De 1865 à 1871
Jean DARY De 1791 à 1792	Louis CHAUMANET De 1825 à 1834	Gilbert DUMILIEU De 1871 à 1874
François LEBARON De 1792 à 1795	Joseph LEBELLE De 1835 à 1846	Pierre PARRICHE De 1874 à 1885
Léonard VAISSE De 1795 à 1800	Antoine CHAUMANET De 1846 à 1850	Jean-Joseph LECLERC De 1885 à 1899
Jean-Baptiste GUILLON De 1800 à 1807	François TATOU De 1850 à 1865	Jean DUPRAT A partir de 1899
Pierre-Paul LECLERC De 1808 à 1816		

Les maires de Croze de 1900 à aujourd'hui

Jean DUPRAT De 1900 à 1912	Marius CREPIAT De 1945 à 1966	Jacqueline LECARDEZ De 2001 à 2008
Alexandre LE MARQUIS DE BRACHET De 1912 à 1919	Gabriel GARAUD De 1966 à 1983	Didier TERNAT De 2008
Arsène LECLERE De 1919 à 1925	Jean ROYER De 1983 à 1994	
Eugène LEBELLE De 1925 à 1935	Alphonse PEDON De 1994 à 1996	
Henri PARIS De 1935 à 1945	Michèle DIMITROFF De 1996 à 2001	





GESTION DE LA COMMUNE

[Le conseil municipal](#)

[Le personnel communal](#)

[Horaires, téléphone](#)



LE CONSEIL MUNICIPAL

Jusqu'à 499 habitants, un conseil municipal doit comporter 11 élus. Le conseil municipal actuel compte à présent neuf personnes.

Constitution actuelle du conseil municipal :

- Monsieur Didier TERNAT, maire,
- Madame Claire CHAUVAT, 1^{ère} adjointe,
- Madame Joëlle CHAGOT, 2^{ème} adjointe,
- Madame Raymonde GAULE, 3^{ème} adjointe.

Madame Mélissa CONTI,
Madame Caroline CRUICKSHANK,
Monsieur Henri DEGAINÉ,
Monsieur François LEPROUX,
Madame Mandy MERCIER. Conseillers municipaux.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Les actuels employés communaux sont :

- Madame Sandrine LANGLOIS, secrétaire de mairie (20 heures par semaine).
- Monsieur Pascal GAULE, adjoint technique territorial (7 heures par semaine).
- Monsieur Gérard JABOUILLE, adjoint technique territorial titulaire (20 heures par semaine).

HORAIRES, TÉLÉPHONE

La mairie est ouverte au public le **mardi** et le **jeudi**, de **9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30**, le **vendredi matin de 9 heures à 12 heures**.

Vous pouvez contacter le secrétariat aux numéros suivants :

Tel : 05.55.66.93.52

Fax : 05.55.66.94.63

Mail : mairie-croze23@orange.fr

Vous pouvez également contacter le maire et les adjoints aux numéros suivants :

Maire : 06.78.00.67.09

Première adjointe : 06.71.63.48.98

Deuxième adjointe : 06.70.00.34.85

Troisième adjointe : 05.55.66.93.81

Le site Internet de la commune se trouve à l'adresse suivante : <http://www.croze-en-creuse.fr>



TRAVAUX RÉALISÉS

[Rénovation de la gare](#)

[Rénovation de la salle des fêtes](#)

[Accessibilité](#)

[Éclairage public](#)

[Réfection de voies communales](#)

[Travaux d'enrobé et de tout venant](#)

[Mur à Bunleix](#)

[Coupe de bois au Tarderon](#)

[Passage de la scie mobile](#)

[Élagage annuel](#)

[Nettoyage de fossés](#)

[Construction du columbarium](#)



RÉNOVATION DE LA GARE

Les travaux de rénovation complète de l'ancienne gare ont été réalisés pendant l'été 2019, du mois de février au mois d'août. Les délais impartis ont été respectés par les entreprises qui avaient été choisies suite à appel d'offres.



Les entreprises retenues étaient :

- CARNEIRO, démolition, maçonnerie, assainissement,
- GRÉGOIRE et BREUIL, charpente, zinguerie, menuiserie intérieure,
- DECOURTEIX, plâtrerie, isolation,
- BERTHON, carrelage, faïence,
- MACHADO, électricité, VMC,
- BARLAUD, plomberie, sanitaire,
- SANCHEZ-BOUCHARDY, peinture.



PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF, MONTANTS HT	
Montant des travaux prévus	101 320, 02 €
Montant des travaux réalisés	98 288, 62 €
DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 35 % du montant HT	35 462, 01 €
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 32, 95 % du montant HT	33 674, 22 €
Reste à la charge de la commune	29 152, 39 €



LES LOCATIONS DANS LA COMMUNE

Actuellement, les quatre appartements ou maisons dont la commune est propriétaire (maisonnette des Magnadas, maisonnette de la Grattade, appartement de la mairie et ancienne gare) sont loués, ce qui apporte chaque mois des revenus non négligeables pour le budget municipal.



RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le changement des fenêtres et de la porte d'accès à la cour intérieure a été réalisé en 2015. Cette nouvelle porte correspond aux normes sécuritaires en vigueur. En même temps, le grenier au-dessus de la salle a été isolé par pose de styrodur au sol.

Il restait à rafraîchir sérieusement les murs et le sol qui en avaient grand besoin. Ce sont les entreprises LACOUR (isolation, peintures et sols) et MACHADO (électricité) qui ont réalisé le chantier. Certains travaux ont été réalisés par les employés communaux.

Hélas, de bien mauvaises surprises sont intervenues en tout début de chantier. En effet, l'humidité au niveau des soubassements et des rebords de fenêtres, parfaitement indécélable sous les papiers et boiseries, était telle qu'il a fallu changer de projet.

Il a donc été procédé à la pose de rails ainsi que de plaques de Fermacell tout autour de la salle. Après quoi les ouvriers ont pu poursuivre leur travail comme prévu initialement : papiers, peinture, ponçage et vitrification du parquet. Ils ont également procédé à quelques travaux dans le couloir des toilettes afin de permettre le passage de Personnes à Mobilité Réduite (en fauteuil roulant) et de rendre possible l'accès à la mairie, conformément aux normes d'accessibilité.

L'électricité a été refaite ainsi que l'éclairage par pose de plaques à LED. L'installation pour la pose d'un vidéo projecteur a été réalisée. Cet achat ainsi que la pose de rideaux occultants feront l'objet d'une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

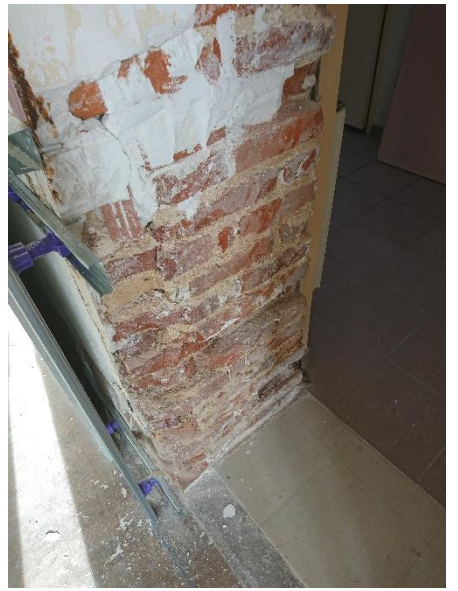
PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

Montant de l'opération HT : 12 691, 10 €

Montant de la DETR : **40 %** soit 4859, 32 €

Autofinancement HT : 7831, 78 €





TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire pour amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005. Il est d'application volontaire.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée a été engagé par la municipalité depuis quelques années. Cet agenda permet de programmer tous les travaux d'accessibilité aux bâtiments publics pour les personnes porteuses d'un handicap, quel qu'il soit. Les travaux ont été programmés jusqu'en 2021.

L'église a déjà été mise en conformité par la pose d'une porte adaptée au passage des fauteuils roulants et par la création et la marquage d'une place de stationnement PMR (Personnes à mobilité réduite).

À la mairie, une place de stationnement spécifique a été matérialisée à l'entrée de la salle des fêtes et un panneau indicateur a été posé. Le revêtement extérieur a été refait. Des bandes jaunes antidérapantes thermocollantes et des clous podotactiles ont été posés devant l'entrée de la mairie et devant la porte de la salle polyvalente. **Ces travaux ont fait l'objet de reportages dans les précédents bulletins.**

En 2019, les travaux prévus se sont poursuivis.

La porte d'accès à la salle des fêtes a été changée afin de répondre aux critères sécuritaires actuels. Des repères visuels rouge ont été posés. **Une sonnette** a été posée afin que quelqu'un vienne de la mairie pour ouvrir la porte en cas de besoin.

Le passage entre la salle des fêtes et la mairie a été rénové, pendant les travaux de la salle des fêtes. Le cloisonnement a été modifié afin d'aménager un espace de manœuvre et une largeur de circulation permettant l'accès à une personne en fauteuil roulant.



Très bientôt, **une table spéciale pour PMR**, amovible et à la bonne hauteur va être posée à la banque d'accueil du secrétariat, juste à droite du bureau de la secrétaire.



Des urinoirs ont été posés dans le couloir afin de compenser la démolition contrainte d'un sanitaire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC, FIN DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

Dès 2017, la municipalité a souhaité faire procéder à la modernisation de ses installations d'éclairage public. Aussi, les élus ont répondu favorablement à l'appel à projet lancé par le PNR. Il s'agit d'un appel à projet TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement. Le SDEC (Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse) a travaillé sur ce projet pour l'ensemble de la commune de CROZE.

Les travaux de rénovation permettent de dégager **40% d'économie d'énergie** et prévoient **l'extinction de l'ensemble des installations concernées par la rénovation entre 6 et 8 heures par nuit. De plus dans le cas de l'utilisation de lumières à LED, la température de couleur ne dépasse pas 3000 K.**

En 2018, la plupart des villages de la commune ont fait l'objet de travaux et de remplacement des anciens candélabres usagés et énergivores.

Il restait une petite tranche de travaux à finaliser cette année, ce qui a été chose faite au mois de novembre 2019. Il s'agissait d'une portion du village de la Grattade et d'une portion du village du Cousseix, ainsi que les villages du Pêcher et des Pares.

À noter que les subventions pour ce type de travaux s'élèvent à 80 % du coût total.

BENITO
-Light



RÉFECTION DE VOIES COMMUNALES

Au mois d'octobre, deux routes de la commune ont été refaites.

- La route qui part du point propre de la Baraque et monte jusqu'au village de la Combe,
- La première route à droite en arrivant au village de la Brousse.

C'est l'entreprise **EUROVIA** qui a réalisé les travaux par la pose :

- d'enrobé à chaud 0/10 noir fibre sur la route de la Combe,
- d'un revêtement tricouche à émulsion de bitume sur la route de la Brousse.

Le coût total des travaux s'est élevé à **23 913, 17 € HT**.

Le montant de la **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été de 8 369, 61 € soit **35 % du montant HT**.

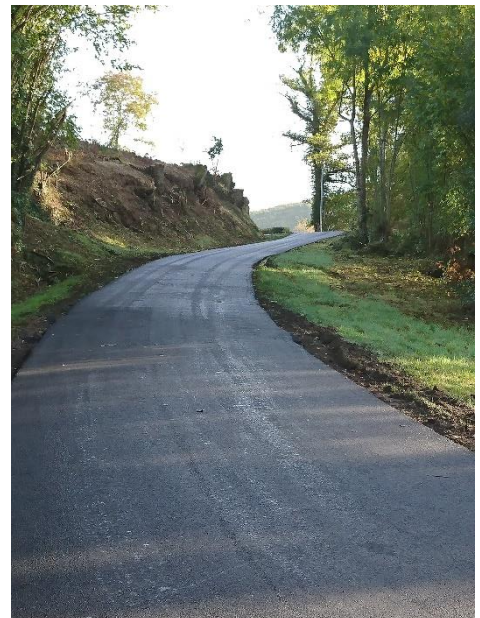
L'autofinancement communal a été de **15 543, 56 € HT**.



Route de la Combe

Avant

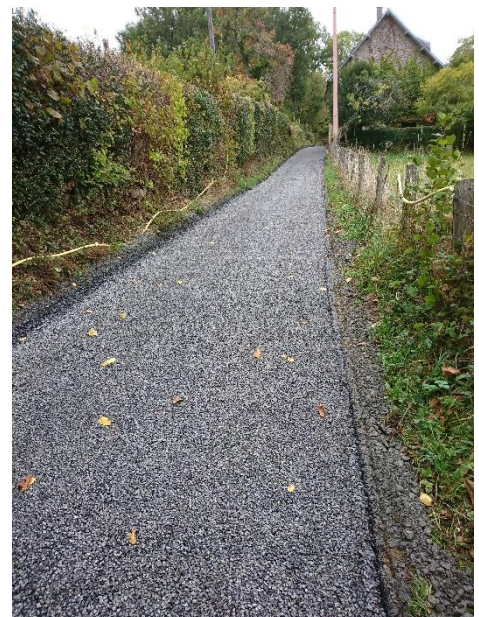
Après



Route de la Brousse

Avant

Après



TRAVAUX D'ENROBÉ ET DE TOUT VENANT

Chaque année, les employés communaux procèdent à la pose d'enrobé à froid sur les routes et de tout venant 0/31.5 secondaire dans les chemins, ceci afin de remédier aux inévitables dégâts météorologiques.



Route du cimetière à la D982



Pont à Mours



Soupin



Les Matroux



Devant la gare



Chemin du moulin de Sansonnèche

RECONSTRUCTION D'UN MUR À BUNLEIX

Voilà quelques années, un débardeur forestier avait circulé sur le chemin menant au moulin de Sansonnèche à partir de Bunleix et avait fait tomber un mur de soutènement. L'entreprise mise en cause ayant disparu, c'est la commune de Croze qui a dû se substituer et faire procéder à la reconstruction de ce mur.



Les travaux ont été réalisés en octobre 2019 par l'entreprise PAROT.



COUPE DE BOIS AU TARDERON

L'hiver dernier, une importante coupe de bois avait été réalisée au pont du Tarderon, car les arbres étaient devenus trop dangereux pour la sécurité de ce pont. L'abattage avait été réalisé par l'entreprise Arboline, Alexandre TREMPON du Cousseix.



Au mois d'août, les arbres ont été débités en régie et le bois a été proposé à la vente.



PASSAGE DE LA SCIE MOBILE

L'hiver dernier, de grands arbres avaient été abattus au village de Bunleix par l'entreprise TREMPON du Cousseix.



La scie mobile s'est déplacée au mois d'octobre 2019 afin de débiter ces arbres. Ils ont été transformés en planches, chevrons, pannes, poteaux, etc et seront utilisés en régie en fonction des besoins.



Cette opération n'a rien coûté car le bois a été partagé avec le scieur.

TRAVAUX ANNUELS D'ÉLAGAGE

Chaque année, l'entreprise MAURICOUT (société du Vert Plateau à GIOUX) réalise le nettoyage des bords de route et des fossés. Il fait deux passages dans l'année, le premier avec coupe des bords de route et le second avec coupe des bords de route et nettoyage vertical avec une épareuse. La facture pour les deux passages s'élève à environ 10 000 €.



NETTOYAGE DE FOSSÉS

De nombreux fossés de la commune nécessitaient un sérieux nettoyage, ce qui a été réalisé en régie. Cette opération nécessite la location d'une pelle. Les fossés ont été curés et on a parfois procédé au dépôt de buses.



À La Villeraud



Sur la route dite « de l'uranium » qui mène à Hyverneresse au départ du Mas Laurent.



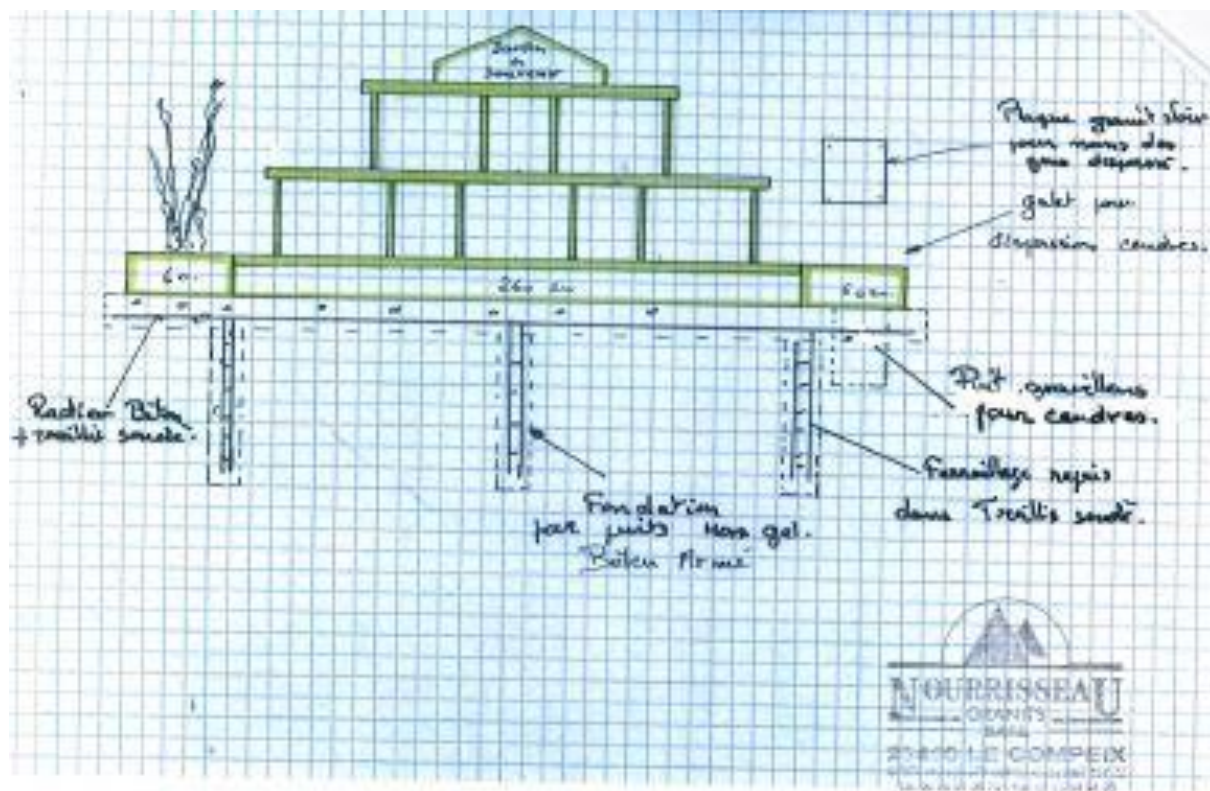
En bas de la route du Cousseix.

CONSTRUCTION DU COLUMBARIUM

Ce projet était en cours de réflexion depuis quelques années. Il était important que la commune propose cette possibilité à ses habitants, tenant compte du fait que la crémation devient un choix de plus en plus courant.

Après appels d'offres, c'est l'entreprise Nourrisseau, de Saint-Pierre-Bellevue, qui a été choisie pour la construction du columbarium avec jardin du souvenir. Les travaux s'élèveront à **environ 8 000 €**. Il n'existe pas de subventions pour ce type de construction.

Voici le projet.



Les travaux ont commencé en octobre 2019 et se sont terminés fin décembre. Les travaux d'amélioration de l'accès (construction d'un mur, de marches) seront réalisés en régie ultérieurement.







VIE DE LA COMMUNE

INFORMATIONS DIVERSES

[Le budget](#)

[Les subventions](#)

[Élagage dans la commune](#)

[Forêt communale des Grands Bois](#)

[L'hébergement dans la commune](#)

[Passage du distillateur](#)

[Site Internet et page Facebook](#)

[La maison Clidière](#)

[Élections municipales](#)



LE BUDGET

**MAIRIE
DE
CROZE
CREUSE**

MEMBRES	9
PRESENTS	6
REPRESENTES	1
VOTANTS	7
POUR	7
CONTRE	0

Le CINQ AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 28 mars 2019.

Etaient présents : M.M. DEGAINE Henri, LEPROUX François ; MMES. CHAGOT Joëlle CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline, GAULE Raymonde,
Excusés : CONTI Mélissa (procuration à Claire CHAUVAT), MERCIER Mandy

Claire CHAUVAT a été désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2019-17 en date du 5 avril 2019 portant sur approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DEGAINE Henri, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressé par M. TERNAT Didier, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte de la présentation des comptes administratifs qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.17 (002)	100 381.58
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	122 955.81
RECETTES	169 613.63
RESULTAT DE CLOTURE 2018	46 657.82
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.18 (002)	147 039.40
INVESTISSEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.17	-18 085.66
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	130 308.68
RECETTES	126 453.44
RESULTAT DE CLOTURE 2018	-3 855.24
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.18 (001)	-21 940.90

- . Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- . Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018

*Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme*

**L'Adjoint au Maire
Henri DEGAINE**

LES SUBVENTIONS

**MAIRIE
DE
CROZE
CREUSE**

MEMBRES	9
PRESENTS	5
REPRESENTES	3
VOTANTS	8
POUR	8
CONTRE	0

Le VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE DIX-NEUF à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 15 mars 2019.

Etaient présents : M.M. TERNAT Didier, DEGAINE Henri; MMES. CHAUVAT Claire, CHAGOT Joëlle, GAULE Raymonde,

Excusés : CRUICKSHANK Caroline (procuration à Didier TERNAT), CONTI Mélissa (procuration à Claire CHAUVAT), LEPROUX François (procuration à Henri DEGAINE), MERCIER Mandy

Claire CHAUVAT a été désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2019-11 en date du 22 mars 2019 portant sur diverses demandes de subventions

Le Maire soumet au conseil municipal les diverses demandes de subventions.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents DECIDE d'accorder une subvention aux organismes comme suit :

ORGANISMES	SUBVENTION SOLLICITEE	Subventions 2019
ADOT 23 / DON D'ORGANES	Subvention de fonctionnement	60 €
AFM - TELETHON	Subvention de fonctionnement	60 €
PAYS SAGE	Subvention de fonctionnement	50 €
ANPCEN	Subvention de fonctionnement	50 €
ASS. NOTRE VILLAGE (cotisation 0.60€/hab)	Subvention de fonctionnement	124.80 €
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE CREUSE	Subvention de fonctionnement	60 €
AFSEP / scléroses en plaques	Subvention de fonctionnement	60 €
RADIO VASSIVIERE	Subvention de fonctionnement	30 €
TRISOMIE 21 CREUSE	Subvention de fonctionnement	60 €
TELEMILLEVACHES	Subvention de fonctionnement	60 €
COLLEGES DE FELLETIN (voyage en Autriche)	Voyage scolaire	40 €
TOTAL		654.80 €

Fait et délibéré en Mairie.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Didier TERNAT

L'ÉLAGAGE DANS LA COMMUNE

Dès novembre 2018, les propriétaires de la commune concernés ont été destinataires d'un courrier de la mairie, leur rappelant leurs obligations en matière de végétation. En effet, des plantations ou arbres situés en bordure de routes communales ne sont pas élagués à l'aplomb du domaine public et des branches mortes ou des arbres penchant sur la voirie communale risquent à tout instant de tomber sur la chaussée, voire même sur un usager et entravent les lignes téléphoniques et électriques. En outre, le débordement excessif de branches sur la chaussée entraîne un manque de visibilité pour les usagers d'où la dangerosité de circulation sur nos routes étroites et sinueuses. Les arbres en maintenant la chaussée à l'ombre tout ou partie de la journée entretiennent l'humidité et favorisent la création et la persistance de plaques de verglas en période hivernale. Par ailleurs, de nombreuses personnes possèdent un boîtier d'appel d'urgence et il est fondamental que les lignes téléphoniques soient opérationnelles en permanence.

Du 26 juillet au 30 août 2019, la mairie a organisé six réunions à propos de l'élagage. Ce choix a été fait afin de limiter le nombre de participants à chaque réunion et ainsi de favoriser les échanges. Toutes les réunions se sont bien déroulées, les échanges ont été riches. **Nous remercions les participants pour leur implication.**

Dans le même temps, la mairie a contacté trois entreprises spécialisées dans le but de mutualiser les travaux afin de limiter les coûts pour les propriétaires. **L'entreprise Arboline 23, Alexandre Trempon, du Cousseix** a été choisie par le conseil municipal. Les propriétaires concernés par l'élagage ont ainsi eu trois possibilités : soit choisir de réaliser eux-mêmes les travaux, soit choisir une autre entreprise, soit se rallier au choix de la mairie, afin de mutualiser les travaux et par suite d'en faire baisser le coût, ce que de nombreuses personnes ont fait. Les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Pour cette dernière formule, le paiement sera réalisé intégralement par la mairie qui enverra ensuite les factures individuelles par le biais du Trésor Public.

Les propriétaires qui n'auront pas réalisé les travaux d'élagage demandés seront destinataires d'un courrier recommandé de mise en demeure.



FORÊT COMMUNALE DES GRANDS BOIS,

Bilan 2018



Forêt communale de Croze

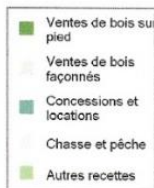
Aménagement(s) : 2004 - 2018

Bilan de l'année 2018

Document édité le 29/03/2019 et établi au regard des éléments à disposition sous réserve d'erreur ou d'omission

Surface totale : 133,60 ha

Recettes (€ HT)	2018	2017
Ventes de bois façonnés	0,00	0,00
Ventes de bois sur pied	9 025,00	12 070,00
Chasse et pêche	0,00	0,00
Concessions et locations	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Total :	9 025	12 070

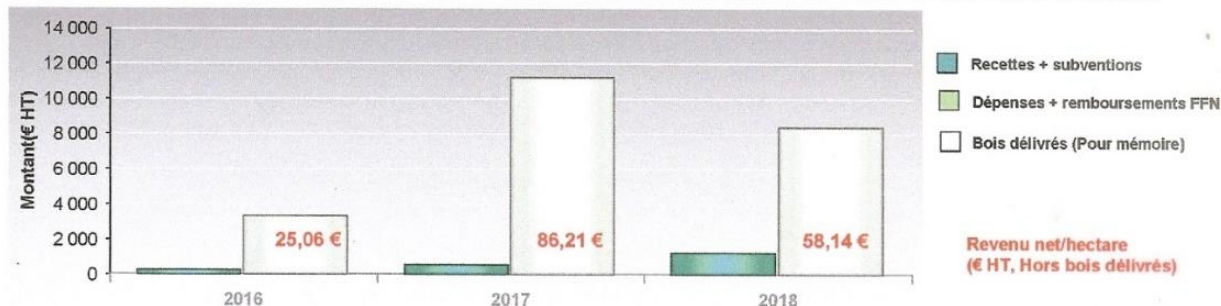


p.m Bois délivrés(€ HT)	2018	2017
Sur pied	0,00	0,00
Façonnés	0,00	0,00
Total :	0,00	0,00

Dépenses (€ HT) Honoraires inclus	2018	2017
Services Forestiers Investissement	0,00	0,00
Services Forestiers Entretien	0,00	0,00
Travaux infrastructures Investissement	0,00	0,00
Travaux infrastructures Entretien	0,00	0,00
Frais de garderie et d'administration	1 257,83	552,00
Frais d'exploitation	0,00	0,00
Autres travaux	0,00	0,00
Total :	1 257,83	552,00



Bilan (€ HT)	2018	2017	Variation (€)	2016	Moyenne sur 3 ans
Recettes	9 025,00	12 070,00	-3 045,00	3 600,00	8 231,67
Dépenses	1 257,83	552,00	705,83	252,00	687,28
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements FFN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total :	7 767,17	11 518,00	-3 750,83	3 348,00	7 544,39



Votre interlocuteur :

Technicien forestier territorial
Julien RACAUD
Tél. 05 55 67 80 58
Fax.
Mél. julien.racaud@onf.fr



Votre interlocuteur :

Responsable de l'UT Nord-Est Limousin
Bruno BOUCHEIX
Tél. 05 55 52 31 54
Fax. 05 55 41 84 45
Mél. bruno.boucheix@onf.fr

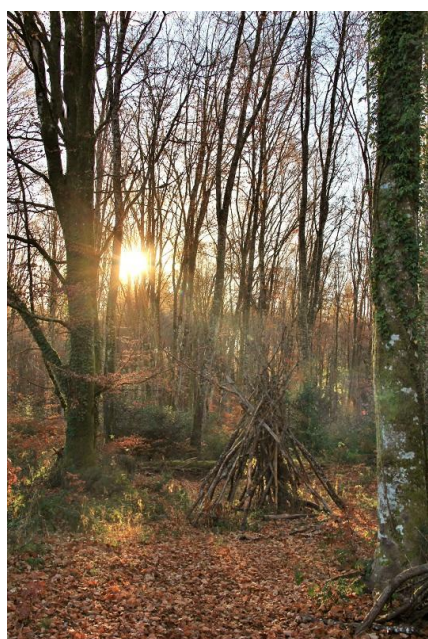
LES GRANDS BOIS en 2019

L'Office National des Forêts a été diligenté par la municipalité en octobre 2018 pour procéder à des coupes prévues à l'aménagement et désignées :

- Numéro de parcelle : 9 U
- Surface en hectares : 11, 12
- Type de coupe : 3^{ème} coupe d'amélioration.

L'ONF a réalisé la vente en mai 2019, pour un montant TTC de **10 800 €**.

Pour rappel, la majorité de la forêt (88 hectares) bénéficiera d'interventions en amélioration (coupes d'éclaircies légères) dans l'objectif de production de chêne à long terme. Le rythme des opérations sera adapté à cette essence de croissance lente et à l'historique de gestion des bois. Le chêne ne sera récoltable que vers l'âge de 140 ans, ce qui laisse encore 60 ans avant de se pencher sur le renouvellement des bois, sauf incident climatique grave. C'est donc vers une production de long terme de bois feuillu que la forêt a été orientée, conformément aux souhaits de la commune.



Les orientations pour la forêt des Grands Bois sont résolument tournées vers le long terme et le maintien du chêne, essence emblématique de celle-ci.

L'HÉBERGEMENT DANS LA COMMUNE

La commune dispose de nombreux gîtes qui peuvent permettre l'accueil de vacanciers.



Le gîte forestier des Grands Bois

(Labellisé Gîte de France depuis 2010, Office National des Forêts).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1235.html>

Voir également l'Office de Tourisme de Felletin qui gère les locations.

La maison des fleurs

(Au village de Bunleix, Gîtes en Limousin).

http://www.gitesinlimousin.com/about_the_gite_fr.html



Le gîte du Pêcher

(Au village du Pêcher, Gîtes.fr).

http://www.gites.fr/gites_gite-du-pecher_croze_h1517560.htm



L'HÉBERGEMENT DANS LA COMMUNE (2)



Chambre d'hôtes la Provence

(Village du Tarderon).

<https://www.cirkwi.com/fr/point-interet/662297-la-provence>

Le gîte « le Gourbillon »

(Au village de la Villeraud, Gîtes de France).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1166.html>



Le gîte Maison Bellevue

(Au village du Cousseix, Gîtes de France).

[http://www.aubusson-felletin-tourisme.com/Sejourner/Locations-de-vacances/\(fiche\)/location-gites-de-france-croze-6-personnes-ref-23g1379-169191852-91e749e](http://www.aubusson-felletin-tourisme.com/Sejourner/Locations-de-vacances/(fiche)/location-gites-de-france-croze-6-personnes-ref-23g1379-169191852-91e749e)

PASSAGE DU DISTILLATEUR

Comme chaque année au mois de mai, le distillateur Robert DAVID a installé son alambic sur l'esplanade de la gare.



Quelques précisions sur cette tradition bien ancrée

en Limousin :

L'eau de vie a longtemps été considérée comme un médicament.

Persuadés qu'elle augmente la longévité de l'homme, des alchimistes donnent, au Moyen-Âge, l'appellation d'« eau-de-vie » à la liqueur tirée du vin. L'eau-de-vie s'est ainsi longtemps vu attribuer des vertus médicinales. Nos anciens en prenaient dès le réveil. Certains médecins l'utilisaient même pour soigner les enfants (!) jusqu'au début du XXème siècle.

Un bouilleur de cru n'est pas forcément distillateur et vice-versa.

Ces deux termes sont souvent confondus à tort. Comme son nom l'indique, le bouilleur de cru fait « bouillir » les fruits, les fait fermenter afin de transformer les sucres en alcool. Alors que le distillateur, lui, distille à l'aide de son alambic.

Tout le monde ou presque peut faire distiller.

La distillation d'eau-de-vie est une pratique extrêmement encadrée par la loi. Mais contrairement à ce que de nombreuses personnes pensent, il n'est pas nécessaire d'avoir le privilège de bouilleur de cru pour pouvoir faire distiller de l'eau-de-vie par un professionnel. Tous les propriétaires d'arbres fruitiers peuvent faire distiller leur production. À condition bien sûr, d'effectuer une déclaration auprès des Douanes et de le faire dans un atelier légal.

Le privilège, instauré par Napoléon, permet, en fait, de bénéficier d'une exonération de taxes pour les 1.000 premiers degrés d'alcool distillés et donc de réaliser des économies importantes. À noter que ce droit n'est, depuis les années 60, plus transmissible par héritage et s'éteindra donc au décès des derniers détenteurs.

L'eau de vie peut aussi se boire à l'apéritif.

L'eau-de-vie a cette image de bouteille qui reste des années et des années dans les placards et qu'on ne sort qu'à la fin des repas de famille ou, à la limite, pour un trou normand entre deux plats. Cependant, l'eau-de-vie peut parfaitement se consommer à l'apéritif. Le whisky est de l'eau de vie, alors pourquoi ne pas boire l'eau-de-vie avec un glaçon ? Certains prennent du Cognac avec du tonic, pourquoi pas avec de l'eau-de-vie ? Ou comme n'importe quel champagne, on peut en accompagner un dessert par exemple.

Ne pas oublier la modération, bien évidemment !! ☺

L'eau-de-vie ne fait pas toujours plus de 50° d'alcool.

On distille entre 40° et 45° maximum. Les anciens pouvaient monter plus haut, mais après, ce n'est plus que de l'alcool. Il faut du goût quand même....

SITE INTERNET DE CROZE

Le site Internet dédié à la commune est toujours très actif et suivi par de nombreuses personnes.

Sur le site, on peut trouver des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

<http://www.croze-en-creuse.fr/>



PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

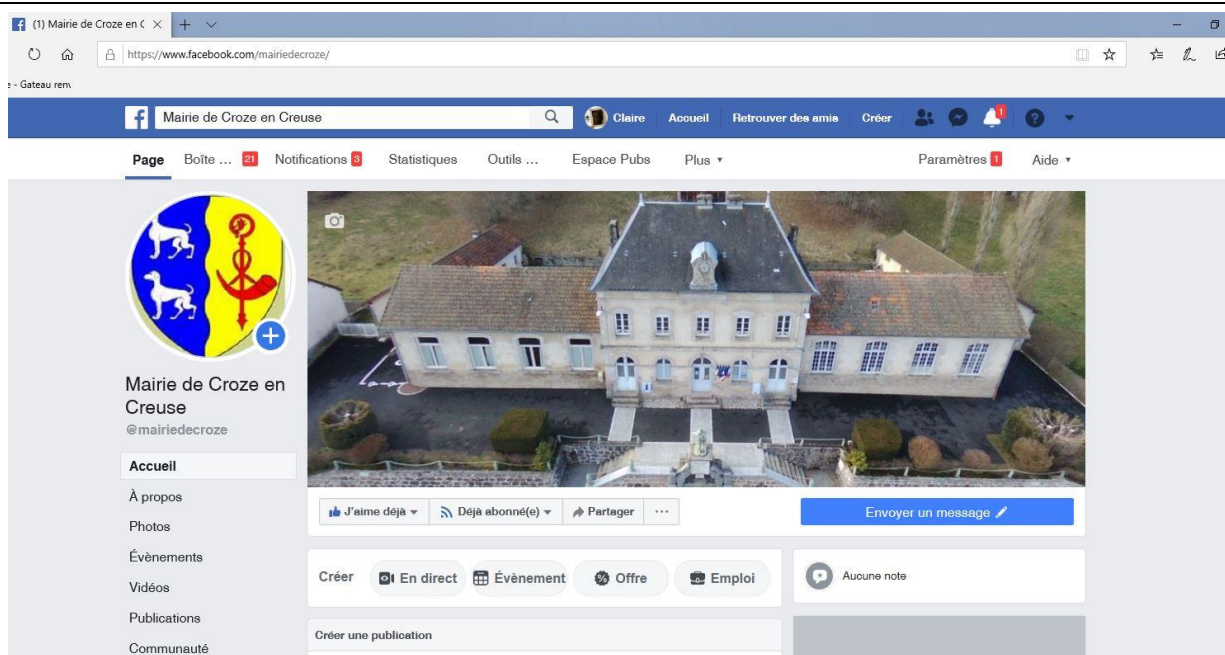
Le Comité des fêtes dispose également d'une page spéciale, annexée au site municipal.

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr/>



Une page Facebook a été également créée, qui est très active et compte à présent plusieurs centaines d'amis. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

<https://www.facebook.com/mairiedecroze/?ref=bookmarks>

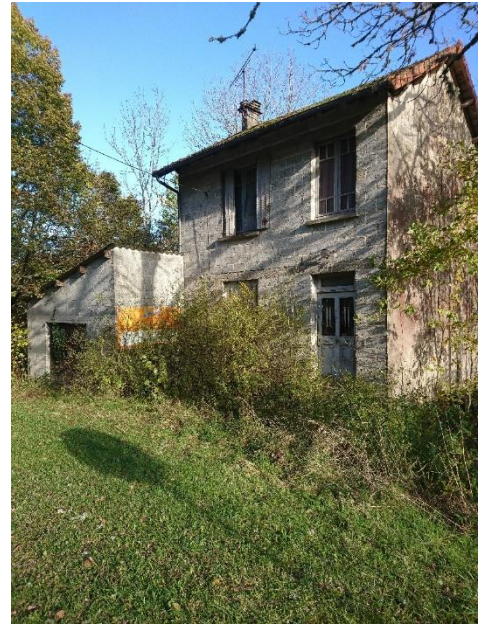


LA MAISON CLIDIÈRE

Cette maison sise au 34, la Grattade, au lieu-dit Topeyrette, n'est plus occupée depuis longtemps. En effet, son propriétaire, Monsieur Marius Clidière est décédé en 1984.

Dans cette situation (propriétaire décédé depuis plus de trente ans, sans héritiers), la prescription trentenaire interdit toute revendication de la succession par d'éventuels successibles et les immeubles qui en dépendent sont alors qualifiés de biens sans maître. Selon le code civil, les biens reviennent de plein droit à la commune. Pour les incorporer dans le patrimoine communal, le conseil municipal doit prendre une délibération.

Dans quelques mois, cette maison devrait donc appartenir à la commune.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales auront lieu en 2020. Les dates sont fixées au **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour et au **dimanche 22 mars 2020** pour le second. Ces dates ont été annoncées par le ministère de l'Intérieur le 16 juillet 2019.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de **voter par procuration**.

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins **18 ans**, être de **nationalité française** ou avoir la **nationalité d'un pays membre de l'UE** et jouir de ses **droits civils ou politiques**.

Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales déposées au plus tard le 7 février 2020.

Il est possible de voter aux municipales sans être français. Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

Le vote blanc sera comptabilisé lors des municipales 2020. Les municipales de 2014 étaient les dernières élections françaises au cours desquelles le vote blanc n'était pas reconnu, puisqu'une loi adoptée en février 2014 prévoit désormais la comptabilisation du vote blanc.





VIE DE LA COMMUNE

MANIFESTATIONS, ÉVÈNEMENTS

[Les commémorations](#)

[Médaille de la famille](#)

[Le comité des fêtes](#)

[Repas de Noël et visite du Père Noël](#)



LES COMMÉMORATIONS

Le 8 mai et le 11 novembre, ont eu lieu les cérémonies de commémoration de la fin des deux guerres meurtrières du XXème siècle. Les crozoises et les crozois ainsi que d'autres participants se sont réunis autour du Maire et de son conseil municipal.

Après le discours du Maire, le dépôt de la gerbe et la Marseillaise, une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus. Le 11 novembre, un bouquet est également déposé au cimetière, au pied de la stèle dédiée aux soldats morts pour la France.

Le 8 mai



Le 11 novembre



MÉDAILLE DE LA FAMILLE POUR MADAME CHAGOT

Le dimanche 27 mai 2018, jour de la fête des mères, une cérémonie particulière s'est déroulée à la salle des fêtes de Croze. En effet, Madame Joëlle CHAGOT s'est vu remettre la médaille de la Famille des mains de Monsieur le Maire, en présence de ses six enfants, Myriam, Karine, Henri, Aurélien, François et Émilie, de ses parents, de ses petits-enfants et de nombreux amis. Après le discours de Monsieur le Maire, la médaille, le certificat et des fleurs ont été remis à Madame CHAGOT. Le sénateur Jean-Jacques LOZACH a ensuite pris la parole et la cérémonie s'est poursuivie par le partage du verre de l'amitié et d'un délicieux buffet.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes de Croze est une association locale, type Loi 1901, qui organise depuis de très nombreuses années diverses manifestations pour animer la vie de la commune.

Le 16 novembre, s'est tenue l'assemblée générale du comité, au cours de laquelle le président Robert GAULE a présenté sa démission pour raisons personnelles. De nouvelles personnes se sont portées volontaires pour intégrer le conseil d'administration de l'association. Le tableau ci-dessous indique l'actuelle composition du Comité des fêtes.

<u>Bureau</u>	<u>Membres actifs</u>	<u>Membres actifs occasionnels :</u>
<u>Président d'honneur</u> : Didier TERNAT <u>Président</u> : Gérard JABOUILLE <u>Vice-président</u> : <u>Secrétaire</u> : Olivier GASCARD <u>Secrétaire-adjoint</u> : <u>Trésorière</u> : Natacha MOUTY <u>Trésorière-adjointe</u> : Maryse TERNAT	CREPIAT Michel FLESSATI Pierre GAULE Ludovic GAULE Robert GOLDSTEIN Paul LEMOINE Cyndie MOUTY Alex PETRON Gilles PETRON Sylvie REBY Séverine	CHAUVAT Claire CRUICKSHANK Caroline FOLLEZOU Jean-Luc GOLDSTEIN Wendy LANGLOIS Mathieu LANGLOIS Sandrine LAROCHETTE Éric NICOLLE Françoise PETRON Floriane PRICK Antoine PRICK Irène

En 2019, le comité des fêtes a organisé :

- Un concours de belote le 3 février,
- Un loto le 10 mars,
- Une soirée barbecue dansante le 15 juin,
- Un vide-greniers le 28 juillet.

Animations prévues pour 2020 :

Concours de belote suivi d'un repas le samedi 11 janvier 2020.

Grand marché aux plants, fleurs produits locaux et régionaux le 24 mai 2020.

Vide grenier le dimanche 26 juillet 2020.

Un loto en octobre/novembre 2020.

Réveillon de la Saint Sylvestre le 31 décembre 2020.



Pour plus de précisions, rendez-vous sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/ComiteDesFetesCROZE23>

Ainsi que sur le site Internet, hébergé gratuitement par le domaine de la commune. :

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr>

Comme chaque année, le comité des fêtes a participé financièrement au bon déroulement de la fête de Noël, en faisant un don de 300 €. Que les membres du comité des fêtes reçoivent ici de nouveau tous nos remerciements.

REPAS DE NOËL ET VISITE DU PÈRE NOËL

Le samedi 14 décembre, à midi, les aînés et leurs conjoints ont été conviés à la salle des fêtes à l'initiative du Maire et du conseil municipal. Comme l'an passé, les enfants de la commune, ainsi que leurs parents, le personnel communal et les membres du comité des fêtes ont été invités pour attendre tous ensemble la visite du Père Noël. Les convives sont venus nombreux et ont dégusté un excellent repas de Noël, préparé par Monsieur Max MORIN, traiteur à Aubusson. Un grand merci à lui et à toute son équipe qui assure également le service. Tout le monde s'est régalé....



CROZE

Repas de Noël

Samedi 14 décembre 2019



Bon Appétit et Joyeux Noël!

Kir royal et mises en bouche

Feuilleté de boudin blanc aux morilles

Cassolette de fruits de mer

Trou crozois

Suprême de pintade et sa crème de champignons

Purée de vitelotte et marrons confits

Salade

Plateau de fromages

Bûche de Noël

Vin rouge, vin blanc, Champagne

Les enfants ont assisté à un petit spectacle d'ombres chinoises préparé par Joëlle et Romain.



Le Père Noël est enfin arrivé pour le plus grand plaisir de tous. Accueilli par Monsieur le Maire, il a ensuite distribué ses cadeaux à tous les enfants de la commune qui l'attendaient impatiemment.



Tout avait été préparé par le conseil municipal, de la décoration aux menus. Merci au comité des fêtes pour son aide habituelle et sa participation à l'achat des cadeaux.

Les personnes âgées de 75 ans et plus, qui n'ont pas pu participer à ce repas seront destinataires d'un colis de Noël.



INFORMATIONS PRATIQUES

[Location de la salle des fêtes](#)

[Numéros d'urgence](#)

[Consultations au CH d'Aubusson](#)

[Carte grise](#)

[AGARDOM](#)

[UTAS](#)

[Centre du service national](#)



LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Elle est composée d'un bar, d'une cuisine aménagée et d'une grande salle rénovée pouvant accueillir au maximum 139 personnes (Pour réunion seulement, moins pour repas car manque de vaisselle.)

Nous vous proposons les tarifs suivants (tarifs pour le week-end) :

- **90 €** pour les personnes habitant sur la commune,
- **140 €** pour les personnes n'habitant pas sur la commune.
- **Forfait de 30 €** pour le chauffage (période hivernale uniquement).
- Caution de **500 €**.





Mise en œuvre du 116 117 : le numéro de garde de médecine libérale

Ce numéro d'appel unique et gratuit permet d'avoir accès à la garde de médecine libérale.

Le 116 117 permet ainsi de contacter un médecin généraliste de garde **les soirs à partir de 20 heures, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.**

En journée durant la semaine, le numéro ne sera pas accessible.



LA SEMAINE APRÈS 20H
LE WEEK-END*
UN JOUR FÉRIÉ

VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE MÉDECINE DE GARDE

*À PARTIR DU SAMEDI 12H

116117
NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE DANS VOTRE RÉGION

LES CONSULTATIONS AU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

Consultations site LE MONT 50, rue Henri Dunant 23200 AUBUSSON			Consultations site de la CROIX BLANCHE 3, Côte Ribière 23200 MOUTIER-ROZEILLE					
Addictologie (alcool, toxicomanie, addictions comportementales)	Tous les mardis matins	Mme BOUAS	Acupuncture	Tous les lundis après-midis	Dr de LA FORTELLE			
			Pneumologie	Tous les jeudis après-midis	Dr IBRAHIM			
Diététique	Un mercredi par mois	Mme BONNAUD	Orthopédie	Toutes les semaines	Dr NUZZACI Dr BOUSTANI Dr COULIBALY			
Neurologie	Un vendredi tous les quinze jours	Dr CONDET		1 jour par mois	Dr GOUGAM			
Sage-femme	Tous les lundis avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme DAHI	Gastro-entérologie	Un lundi tous les quinze jours	Dr TENZAOUTI			
			Gynécologie	Un mercredi par mois	Dr MASSRI			
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50 Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme DAHI : appeler le service maternité du Centre hospitalier de Guéret.			Cardiologie	Tous les jeudis (CH Ussel)	Dr BERENFELD			
			Anesthésie	Les lundis ou mardis	Dr LAGARRIGUE			
			Ophthalmologie Orthoptie	Du lundi au vendredi	Dr BENAYOUN Dr MUNIER Dr VERGNE			
			Chirurgie viscérale	Les vendredis (CH d'Ussel)	Dr FERRANDIS Dr CHOKAIRI Dr ACCARDO			
			Imagerie (radiologie, scanner, échographie, mammographie)	Du lundi au vendredi	Dr BERGERET Dr EL YAMANI			
						Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.71 ou 05.55.83.60.72 Pour les RDV d'imagerie, appeler le 05.55.83.60.90 Pour les RDV de cardiologie au CH d'Ussel, appeler directement le CH d'Ussel au 05.55.96.43.34		

Consultation MÉMOIRE

Centre hospitalier de la Croix Blanche

05.55.83.60.71 ou 05.55.83.60.72

Médecin gériatre : Dr NOUAILLE

Neuropsychologue : Élodie MONNIER

**BAR DES SPORTIFS
49 GRANDE RUE
23500 FELLETIN
0555664564 OU 0644880105**

*Taxes incluses et hors taxes

NOS PRESTATIONS	
Coût de votre prestation	
 CHANGEMENT DE TITULAIRE 29,90€ <small>Vous souhaitez passer votre carte grise à un autre titulaire ?</small>	 DUPLICATION CARTE GRISE 29,90€ <small>Vous avez perdu votre carte grise ?</small>
 CHANGEMENT DE DOMICILE 19,90€ <small>Vous avez déménagé ?</small>	 ENREGISTREMENT CESSION 19,90€ <small>Vous souhaitez céder votre véhicule ?</small>

***Venez retirer votre kit
carte grise
Préparez la liste des
documents demandés
Je m'occupe du reste !***

Agardom, un service d'Aide et d'accompagnement à domicile



Depuis plus de 55 ans, nous intervenons dans vos familles et nous vous accompagnons dans tous les gestes de la vie quotidienne. C'est pour nous, un véritable engagement solidaire.

Nos 250 salariés interviennent 7j/7 auprès des personnes âgées, handicapées, actifs pour de l'entretien du logement ou pour de la garde d'enfant. Le métier évolue, vos besoins aussi, c'est pourquoi nos intervenants sont régulièrement formés pour effectuer différentes tâches à vos côtés: aide à la toilette, à l'habillage, préparation et encadrement de repas, lever, coucher, entretien du logement.

Besoin d'explications, de conseils ?

Nos responsables de secteur étudient, avec vous, vos besoins et financements possibles, n'hésitez pas à nous contacter au 05 55 83 35 00 plus de renseignements.

Des permanences ont lieu régulièrement, Felletin, Auzances, Bousac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzon, Crocq, Mérinchal, Gentioux, ... Une occasion de rencontrer votre responsable de secteur

A la recherche d'un travail ou d'un complément de salaire ? dans le cadre nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour éventuel entretien.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr



les
pour

de
un



1 - Vous attendez un enfant ?

Consultations médicales, conseils santé, soutien prénatal...
- Nous vous aidons à préparer l'arrivée de votre enfant

Femmes
Enceintes



Bébés



3 - Ado, vous vous posez des questions ?

Sexualité, contraception, addictions, scolarité...
- Nous sommes à votre écoute, gratuitement et en toute confidentialité

Enfants



2 - Vous êtes parent d'un nourrisson ou d'un jeune enfant ?

Eveil, éducation, modes de garde, suivi médical...
- Nous vous accompagnons dans les étapes de la vie de votre enfant

Adolescents



4 - Vous êtes confronté(e) à des difficultés ou des conflits familiaux ?

Écoute, aide à l'éducation, échange et soutien dans le rôle de parent...
- Nous vous épaulons pour reconstruire le lien et le dialogue

Familles



5 - Vous êtes en situation de handicap ?

Maintien de l'autonomie, compensation du handicap, mobilité, emploi...
- Nous pouvons vous aider dans la recherche de solutions adaptées pour votre vie quotidienne et construisons, ensemble, votre projet de vie

Handicap



6 - vous faites face à des difficultés d'insertion professionnelles

Formation, valorisation des compétences, emploi, mobilité...
- Vous êtes bénéficiaire du RSA, nous vous accompagnons dans la construction de votre projet personnalisé, pour une sortie vers l'emploi

Insertion

Seniors



7 - vous rencontrez des difficultés liées à votre âge ?

Maintien de l'autonomie, préservation du lien social, santé, dépendance...
- Nous vous proposons des solutions pour favoriser votre maintien à domicile et vous permettre de « bien vieillir »

NOS ENGAGEMENTS :

- Ecoute
- Soutien
- Prévention
- Conseils
- Protection
- Accompagnement personnalisé
- Confidentialité des informations
- Gratuité

*dans la dignité et le respect de vos droits
et de votre vie privée.*

Nous vous rencontrons, selon votre choix, à l'UTAS
de votre secteur, en permanence chez nos partenaires ou chez vous.

 @Departement_23

 www.creuse.fr

 departementcreuse

Département de la Creuse
Pôle Cohésion sociale
DASP
13 rue Joseph Ducouret
23000 Guéret
05 44 30 25 02

Unités
Territoriales
Action
Sociale

la CREUSE
e Département



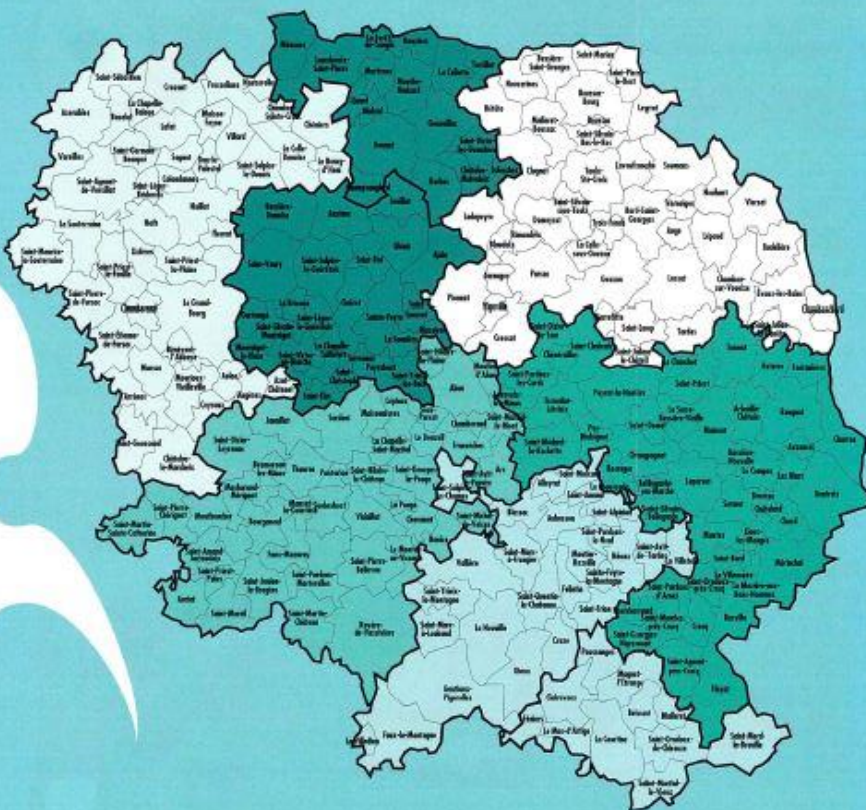
**QUE POUVONS-NOUS
FAIRE POUR VOUS ?**



**Des professionnels à vos côtés,
pour vous conseiller, pour vous accompagner
et vous soutenir tout au long de votre vie**

Pôle Cohésion Sociale - Direction des Actions Sociales de Proximité

COORDONNÉES :



UTAS Aubusson

1, allée Jean-Marie Couturier
23200, Aubusson
Tél. : 05 55 67 72 00

UTAS Auzances

Maison du Département
Route de Montluçon 23700 Auzances
Tél. : 05 55 83 70 00

UTAS Bourgneuf

Maison du Département
Avenue de la gare
23400, Bourgneuf
Tél. : 05 87 80 90 00

UTAS Boussac

3, quartier Pasteur
23600, Boussac
Tél. : 05 55 82 07 00

UTAS Guéret

12, rue Sylvain Grateyrolles
23000, Guéret
Tél. : 05 44 30 25 40

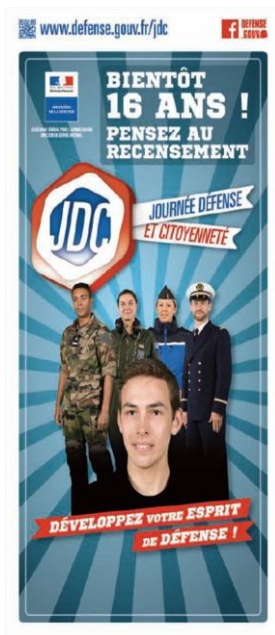
UTAS La Souterraine

14, boulevard Mestadier
23300, La Souterraine
Tél. : 05 55 63 93 00

Un service de proximité, un accès facilité à tous – 6 UTAS en Creuse, trouvez celle qui vous accompagne selon votre lieu de résidence.

ENCART A INSERER DANS BULLETIN MUNICIPAL

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Centre du service national de Limoges

88 rue du pont Saint-Martial

CS 93220 - 87032 Limoges cedex1

Accueil téléphonique : 05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Journée Défense et Citoyenneté